

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **13^e jour du mois de novembre 2017** à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Madame Patricia Poulin, conseillère №.2
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : onze (11) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

342-11-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2017, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

343-11-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 13 novembre 2017 soit et est adopté, en ajoutant au VARIA, les points suivants :

- ✓ 13.1 **Comités du conseil municipal**
- ✓ 13.2 **Représentant auprès de la Régie du Centre Sportif**
- ✓ 13.3 **Représentant auprès de la MRC de D'Autray**
- ✓ 13.4 **Représentant auprès du Comité Industriel de Brandon**
- ✓ 13.5 **Nomination d'un maire suppléant**
- ✓ 13.6 **Demande de PIIA 2017-0018, 20 rue St-Gabriel – Zone 1-40**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

344-11-2017 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit et est adopté, en apportant la modification à la résolution **319-10-2017 Projet pour l'installation de bornes électriques** au montant pour l'installation de lampadaires solaires de 10 025\$ à 13 650\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

345-11-2017 3.2 Séance extraordinaire du 5 octobre 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

346-11-2017 4.1 Marina de Mandeville – Gratuité des vignettes – Gestion du lac Maskinongé

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent étudier plus précisément ce sujet.

Il est unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

347-11-2017 4.2 Contribution annuelle – Entente Croix-Rouge canadienne

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Gabriel et La Société Canadienne de la Croix-Rouge a été reconduite pour une autre période de trois (3) ans en novembre 2016.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE la trésorière, Mireille Bibeau soit autorisée à procéder au versement de notre contribution annuelle 2017-2018 pour un montant de **440.64\$**, résultant du calcul de 0,16\$/per capita sur une population de 2754 citoyens.

Adoptée à l'unanimité

348-11-2017 4.3 Bélanger Sauvé – Mandat 2018 pour la cour municipale

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la représentation de la ville à la Cour Municipale de la MRC de d'Autray en rapport avec la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et ce, aux mêmes conditions que l'an passé, pour les services mentionnées ci-dessous.

ATTENDU QUE la Ville considère avantageuse ladite offre de service.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le cabinet Bélanger Sauvé, avocats (bureau de Joliette) soit et est mandaté pour représenter la Ville de Saint-Gabriel devant la Cour municipale de la M.R.C. de d'Autray selon les termes de l'offre de service déposée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC ;

Le tout pour un montant forfaitaire de mille cinq cent dollars (**1 500\$**), plus taxes et déboursés, pour la période susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

349-11-2017 4.4 Adoption du calendrier 2018 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil de Ville Saint-Gabriel qui se tiendront le lundi de chaque mois à 20 heures, à la salle du conseil située au 45 rue Beausoleil, soit et est adopté, tel que détaillé ci-après :

15 janvier	05 février	05 mars
09 avril	07 mai	04 juin
09 juillet	06 août	10 septembre
01 octobre	05 novembre	03 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier, conformément à la *Loi* qui régit la ville.

Adoptée à l'unanimité

350-11-2017 4.5 Nomination d'un représentant au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE monsieur Réjean Riel soit et est par la présente désigné pour agir à titre de représentant du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, à l'assemblée générale d'Archives Lanaudière le 29 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

351-11-2017 4.6 Contribution financière – Association des Personnes Handicapées de Brandon (APHB)

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à émettre un chèque au montant de **100 \$** à l'organisme «APHB –Association des Personnes Handicapées de Brandon» afin d'aider à l'organisation de leur fête de Noël.

Adoptée à l'unanimité

352-11-2017 4.7 Demande d'aide financière – Santé à Cœur d'Autray Matawinie

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent obtenir plus d'information à ce sujet.

Il est unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

353-11-2017 4.8 Demande d'aide financière – FADOQ

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent obtenir plus d'information à ce sujet.

Il est unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

354-11-2017 4.9 Avis de motion – Règlement taxation municipale 2018

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller au district No. 3, Yves Morin, qu'à une séance subséquente, il présentera pour adoption, **avec dispense de lecture**, le projet de règlement en rapport avec la taxation 2018.

355-11-2017 4.10 Inscription – Formation concernant loi 122

ATTENDU QUE la période d'inscription en cours pour la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec sur les « Impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier ».

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de défrayer à « l'ADMQ » la somme de **522 \$** plus les taxes applicables, pour la formation offerte à Michel St-Laurent, les 24 et 25 janvier 2018, à St-Jean-de-Matha.

QUE les frais reliés à cette formation (déplacements, repas, etc...) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

356-11-2017 4.11 Demande de soutien – Semaine québécoise des rencontres interculturelles

ATTENDU le projet de « Semaine Québécoise des rencontres interculturelles » issu du Parc rural de la MRC de d'Autray à titre de partenaire local.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de 225\$ plus les taxes applicables, pour aider à financer la location de la salle au Centre Sportif pour la tenue de l'évènement le 28 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 octobre 2017

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 octobre 2017, sous la cote « Bordereau No. 11-2017 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2017.

357-11-2017 6.2 Comptes à payer au 31 octobre 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 octobre 2017, des chèques numéros 980 à 1044 totalisant 132 333.09 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 octobre 2017, des chèques numéros 940 à 979 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3274 à 3301 totalisant 651 663.63 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Rapport du maire sur la situation financière

ATTENDU QUE pour respecter les exigences de la *Loi sur les Cités et Villes* et plus particulièrement l'article 474.1, qui stipule que :

« Le maire fasse rapport de la situation financière de la Ville au cours d'une séance du conseil municipal et cela, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé pour approbation. »

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, acceptent le rapport sur la situation financière, déposé par le maire Gaétan Gravel et décrète que ce dernier soit publié dans le journal local, l'Action d'Autray.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

358-11-2017 8.1 Travaux rue Saint-Jean – Soumission

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées par Simon Gariépy, auprès de quatre (4) entrepreneurs spécialisés pour les travaux de réfection d'aqueduc, égout et voirie pour la rue Saint-Jean.

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
BLR Excavation inc.	628 407,87\$ avant taxes
Sintra inc.	587 501,00\$ avant taxes
Généreux Construction inc.	551 864,50\$ avant taxes
Jobert inc.	460 259,10\$ avant taxes

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour la réfection d'aqueduc, égout et voirie pour la rue Saint-Jean à l'entreprise « *Jobert inc.* » au montant de 460 259,10\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

359-11-2017 9.1 Interface opérateur – Soumission

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées par Simon Gariépy, auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés soit JRT et Beaulieu Électritech inc. pour les travaux d'automatisation du panneau annonceur et des vannes émissaires à l'usine d'épuration des eaux usées.

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de la seule soumission déposée présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Beaulieu Électritech inc.	36 725,00\$ avant taxes

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour l'interface opérateur complet avec l'option émissaire incluse à l'entreprise « *Beaulieu Électritech inc.* » au montant de 36 725,00\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

360-11-2017 9.2 Réparation mur de ciment à l'usine d'épuration – Soumission

ATTENDU QUE des travaux de réparation sur le mur de ciment à l'usine d'épuration doivent être effectués.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour pour les travaux de réparation du mur de ciment à l'entreprise « *Maçonnerie Guy Blanchette & Fils* » au montant de 4 200,00\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

361-11-2017 9.3 Honoraires pour modification du tracé (6ème Avenue) – mise aux normes des puits

ATTENDU QUE des modifications nécessaires aux plans et devis pour le déplacement de la conduite d'aqueduc projetée originalement dans la 6^{ème} Avenue, le long de la conduite existante passant dans une servitude existante.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent la proposition d'honoraires professionnels d'ingénierie à l'entreprise « *Synthèse Consultants* » au montant de 4 300,00\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

362-11-2017 10.1 Déclaration de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal.

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité.

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec.

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil proclament la Ville de Saint-Gabriel « municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

363-11-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 octobre 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

364-11-2017 11.2 Dérogation mineure au 386 rue Nadeau

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'urbaniste aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 3 044 145 au 386 rue Nadeau.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent la dérogation mineure qui autorisera l'implantation d'un bâtiment ayant des marges latérales de 0.72 mètre du côté droit et 0.21 mètre du côté gauche et une marge arrière de 3 mètres, selon les recommandations du Comité Consultatif en Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

365-11-2017 11.3 Avis de motion – Occupation et entretien des bâtiments

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Réjean Riel qu'à une prochaine séance, sera soumis un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

366-11-2017 12.1 Budget pour Floconnades 2018

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit un budget d'environ 6 000\$ pour les activités de l'événement «*Les Floconnades-2018*» qui se dérouleront sur trois (3) fins de semaine; les 4, 10 et 17 février 2018 en partenariat avec trois organismes, soit Cible Famille Brandon, le hockey mineur AHMST ainsi que les Sentiers Brandon.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'évènement.

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales par la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel, représentant chacun un montant de 3 000\$.

Adoptée à l'unanimité

367-11-2017 12.2 Réseau Biblio – Réinscription annuelle des membres

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les deux conseillers suivants soient et sont reconduits dans leur fonction respective de représentants officiels de la Ville de Saint-Gabriel.

- ✓ Réjean Riel, Conseiller au district no. 1, est nommé **représentant officiel** de la Ville de Saint-Gabriel
- ✓ Sylvie St-Georges, Conseillère au district no. 4, agira à titre de **substitut** de monsieur Riel.

QUE monsieur Réjean Riel agisse à titre de répondant de la bibliothèque «*Au Fil des Pages*» auprès du CRSBP-CQLM.

Adoptée à l'unanimité

368-11-2017 12.3 Renouvellement regroupement national en patrimoine vivant

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à acquitter les frais de renouvellement de l'adhésion au regroupement national en patrimoine vivant, immatériel et traditions culturelles, représentant un montant de 150,00\$.

Adoptée à l'unanimité

369-11-2017 12.4 Tourisme Lanaudière – Renouvellement de l'adhésion 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à acquitter les frais de renouvellement de l'adhésion à Tourisme Lanaudière, représentant un montant de 373,67 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

370-11-2017 13.1 Comités du conseil municipal

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le maire fait partie « IPSO FACTO » de tous les comités.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel accepte la nomination faite par le maire Gaétan Gravel, des responsables assignés aux divers comités du conseil composés des membres suivants :

Comités du Conseil	Élus responsables
POLITIQUE FAMILIALE, MAE-MADA-VADA ET PARCS	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Christian Paquin Coutu</i>2. <i>Patricia Poulin</i>3. <i>Réjean Riel</i>
INDUSTRIES ET COMMERCE ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Yves Morin</i>2. <i>Christian Paquin Coutu</i>3. <i>Réjean Riel</i>
VOIRIE- SÉCURITÉ PUBLIQUE TRANSPORT ET CIRCULATION URBANISME	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Réjean Riel</i>2. <i>Yves Morin</i>3. <i>Stephen Subranni</i>
GESTION FINANCIÈRE	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Sylvie St-Georges</i>2. <i>Yves Morin</i>3. <i>Stephen Subranni</i>
ACTIVITÉS - TOURISME PUBLICITÉ ET PROMOTION	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Patricia Poulin</i>2. <i>Sylvie St-Georges</i>3. <i>Christian Paquin Coutu</i>
LOISIRS ET CULTURE	<ol style="list-style-type: none">1. <i>Stephen Subranni</i>2. <i>Sylvie St-Georges</i>3. <i>Patricia Poulin</i>

Adoptée à l'unanimité

371-11-2017 13.2 Représentants auprès de la Régie du Centre Sportif

ATTENDU QUE la ville de Saint-Gabriel est membre partenaire de la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon (CSCB).

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil de Ville Saint-Gabriel délègue monsieur Gaétan Gravel ainsi monsieur Yves Morin comme représentants officiels de la Ville et monsieur Stephen Subranni à titre de substitut, pour siéger sur le comité de la Régie intermunicipale du CSCB.

Adoptée à l'unanimité

372-11-2017 13.3 Représentants auprès de la MRC de D'Autray

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE le conseiller au district No.3, Yves Morin soit et est par la présente désigné pour agir à titre de représentant du maire aux réunions de la MRC de D'Autray, pour la période qui se terminera avec la tenue des prochaines élections, en novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

373-11-2017 13.4 Représentants auprès du Comité Industriel Brandon

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le conseil de Ville Saint-Gabriel délègue monsieur Gaétan Gravel ainsi monsieur Yves Morin comme représentants officiels de la Ville, pour siéger sur le Comité Industriel de Brandon.

Adoptée à l'unanimité

374-11-2017 13.5 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de reconduire jusqu'à l'élection de novembre 2021, le conseiller du district No.3, monsieur Yves Morin pour agir à titre de maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité

375-11-2017 13.6 No de PIIA 2017-0018, 20, rue St-Gabriel – Zone I-40

ATTENDU QUE la Caisse Populaire Desjardins de Brandon a déposé à la municipalité une demande de permis de rénovation pour l'ajout d'une pergola au bâtiment situé au 20, rue Saint-Gabriel à ville de Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE le règlement numéro CV.447 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique pour ce projet.

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a analysé la demande suivante d'approbation de plans, à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE suite à la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA pour l'ajout d'une pergola sur le côté Nord-Ouest du bâtiment, tel que présenté sur les plans de la firme Line Laurin Architecture + Design.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

376-11-2017 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 13 novembre 2017 soit levée à 21h20.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 13^e jour du mois de novembre 2017.

Gaétan Gravel, Maire